Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-04_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 04-08-2025-CM : Ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

Préalablement au vote du BP 2026 à compter du 1er janvier prochain, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025 et des crédits de paiement votés sur les autorisations de programme.

Afin de faciliter l'exécution des programmes de travaux avant le vote du budget primitif prévu le 04 février et de pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissement, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2025, hors remboursement de la dette, hors crédits reportés ni crédits de paiement.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le BP 2026 sera soumis au vote du Conseil Municipal après le 1er janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-04_08_2025_CM-DE

Considérant que le BP 2025 du budget principal comptabilisait en section d'investissement, hors remboursement de la dette, hors crédits reportés, la somme de 5 380 588€, soit 1 345 147€ d'ouverture de crédits maximum par anticipation,

Considérant que le BP 2025 du budget annexe du camping comptabilisait en section d'investissement, hors remboursement de la dette, hors crédits reportés et dépenses imprévues la somme de 142 300€, soit 35 575€ d'ouverture de crédits maximum par anticipation,

Considérant que le BP 2025 du budget annexe de France Services comptabilisait en section d'investissement, hors remboursement de la dette, hors crédits reportés et dépenses imprévues la somme de 7 200€, soit 1 800€ d'ouverture de crédits maximum par anticipation,

Considérant que le BP 2025 du budget annexe du cinéma comptabilisait en section d'investissement, hors remboursement de la dette, hors crédits reportés et dépenses imprévues la somme de 9 200€, soit 2 300€ d'ouverture de crédits maximum par anticipation.

Vu l'article L 1612-1 du CGCT,

Vu les autorisations de programmes et crédits de paiement en cours

Vu l'avis favorable de la commission finances en date 1er décembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 pour les budgets, opérations et montants suivants :

Nature	Opération	Fonction	BUDGET PRINCIPAL	Montant TTC
2111	102	50	Acquisitions foncières	50 000 €
21828	103	820	Véhicules et engins	40 000 €
2041582	106	512	Eclairage public	50 000 €
2315	97	845	Programme de voirie	50 000 €
2315	97	845	Mobilités douces	30 000 €
21838	112	20	Système d'information	20 000 €
2313	107	510	Hangar pour centre technique (dont réseaux, terrassement)	130 000 €
21314	10006	312	Traitement mérule église d'Etables sur mer	30 000 €
2031	105	20	Etudes diverses	40 000 €
2188	104	20	Matériels et mobiliers	30 000 €
21318	105	20	Gros entretien des bâtiments	30 000 €
			TOTAL	**500 000 €**
			Enveloppe maximum	*1 345 147,00 €*

Nature	Opération		BUDGET ANNEXE CAMPING	Montant HT
21			Voirie	15 000,00 €
2184			Mobilier	5 000,00 €
			TOTAL	**20 000,00 €**
			Enveloppe maximum	*35 575,00 €*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-04_08_2025_CM-DE

Nature	Opération		BUDGET ANNEXE CINEMA LE KORRIGAN	Montant TTC
2184			Mobilier	1 000,00 €
			TOTAL	**1 000,00 €**
			Enveloppe maximum	*2 300,00 €*
Nature	Opération		BUDGET ANNEXE FRANCE SERVICES	Montant TTC
2184			Mobilier	1 000,00 €
			TOTAL	**1 000,00 €**
			Enveloppe maximum	*1 800,00 €*

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor